

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2015 - Convocation du 11 mars 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : MM. ALBEROLA Laurent – CAZALIS Didier – SCHMITTER Cédric et MMES BARRAL Sandrine – CHASSAING Géraldine – CURTON Patricia – GUENIOU Patricia – LOUETTE Dominique

Absents: M. GAUBIAC Laurent – GOUMENT Jérémy et Mme VIDAL Ingrid

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BARRAL

Début de séance : 21h00

Approbation séance du 18 décembre 2014 :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 18 décembre 2014.

Utilisation et tarification du foyer communal :

Proposition de réfléchir sur la tarification et l'utilisation du foyer et de la présenter au prochain Conseil Municipal.

Modification des statuts du SMEG :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Syndical d'Electricité du Gard en date du 02 février 2015 sur la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité la modification des statuts.

Demande de subvention du Téléthon :

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil. En effet il sera abordé en même temps que les demandes de subventions des associations de la commune.

Demande de subvention de la Croix Rouge :

Idem que le point précédent, reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

Demande d'autorisation de commerce ambulant :

Le Maire donne lecture du mail de Monsieur Frédéric VIGNE demandant une autorisation d'occupation de voirie. Monsieur VIGNE est en train de créer une épicerie ambulante qui sillonnera plusieurs communes et notamment Brouzet les Quissac afin de servir les personnes isolées ou ne pouvant se déplacer. Il est proposé de faire un courrier de réponse à cette personne.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'autorisation d'occupation de voirie pour cette épicerie ambulante.

Subvention aux associations :

Les associations du village ont jusqu'au 31 mars 2015 pour déposer leur dossier de demande de subvention en mairie.

Sécurisation de la rue l'ancienne poste :

Ce point sera traité au prochain conseil municipal.



DEPARTEMENT DU GARD
MAIRIE
30260
BROUZET LES QUISSAC

Questions diverses :.....

- Chemins : chemin de vère abimé (demande de devis), chemin des prés des patronnes.
- Sécurité Ecole : un courrier sera adressé au SIRP sur les événements liés au bus.
- Château d'eau.

Séance levée à 22h11

Les conseillers

Le Maire,
Laurent ALBEROLA

